Goudenne Sébastien A Nanteuil, le 13 octobre 2020

2 Moulin-Neuf

79400 Nanteuil

 Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je viens par la présente porter à votre connaissance un avis totalement défavorable au projet de Centrale Eolienne des « hauts de Nanteuil ».

En effet, j’y suis opposé pour de multiples raisons que je me propose de vous énumérer ici :

Tout d’abord du point de vue écologique :

L’éolien n’est pas aussi vertueux que l’on essaie de nous le faire croire, déjà de par son fonctionnement puisqu’étant une énergie intermittente et ne produisant que 23% du temps, il faut compenser en l’absence de vent par d’autres sources moins « vertueuses » comme par exemple des centrales à gaz ou pire à lignite. La propagande qui consiste à dire que l’éolien lutte contre le réchauffement climatique est un mensonge, il suffit de voir ce qu’il se passe en Allemagne avec l’obligation d’utiliser les énergies fossiles pour venir au secours des éoliennes immobiles.

De plus la composition de ces machines pose problème puisque le moteur utilise des terres rares polluantes à l’extraction et non-recyclable en fin d’exploitation, les pales quant à elles se retrouvent enterrées.

Je rajouterais que comme chacun le sait les éoliennes tuent des oiseaux et surtout des chauves-souris, dans le cas du projet Nanteuillais l’impact donné par le promoteur, donc possiblement légèrement minoré, est de 4 sur une échelle de 5 pour les chiroptères. J’ai pris soin, pour me renseigner en vue de cette enquête, d’assister à une soirée organisée en Deux-Sèvres sur les « chouettes-souris », de leur nom originel, et à m’informer auprès de la chargée de mission du département à ce sujet : je n’invente rien en disant que c’est une catastrophe pour ces animaux qui sont utiles dans la préservation de la biodiversité. Toujours sur ce sujet et conformément aux remarques de la MRAE, les éoliennes E1 et E3 sont à respectivement 124m et 61m de haies et la E3 a 93m du bois « Chétif Bois » alors que les recommandations sont de 200m minimum, le promoteur s’assoit sur ces distances en brandissant qu’il n’a pas d’obligation de respecter ces distances…

 Le parc éolien en question voit également 2 de ces machines être prévues à proximité de la zone Natura 2000 Magnerolle (moins de 150m pour la E3) le promoteur annonce qu’il n’y a pas de gêne à ce sujet cela semble contradictoire avec une telle proximité.

 Au rayon autre possible impact sur la nature, le parc est situé sur une zone qui regroupe différentes sources, qui est proche du ruisseau qui alimente le Puit d’Enfer et enfin qui est sur la zone de captage éloigné de la Corbelière : qu’arrivera t’il en cas de fuite d’huile par exemple (comme on en voit des traces sur les éoliennes de Pamproux) ? Les milliers de tonnes de béton à couler dans la zone sont-elles compatibles avec une zone de captage de l’eau de consommation ? Ne va-t-on pas « dérégler » l’alimentation du ruisseau du Puit d’Enfer qui fait le charme de la zone du même nom à Exireuil et qui fait le bonheur des promeneurs du dimanche.

 Pour finir les Infra-sons produits ne font l’objet d’aucune étude dans les dossiers éoliens, pourtant de nombreux exemple de nuisance sur les animaux et sur les humains sont souvent pointés du doigt. Des agriculteurs font appel à des géobiologues qui expliquent que tout comme les lignes électriques ou les antennes ces phénomènes ont un fort impact, pourquoi ne prend-on aucune mesure de précaution à ce sujet ?

Ensuite d’un point de vue économique/social :

 On insiste souvent, pour faire passer la pilule, sur les retombées économiques bénéfiques pour les communes : c’est une ineptie ! En effet pour commencer et même si les riverains sont relativement peu nombreux je ne pense pas que 22160€ annuel pour la commune justifie de sacrifier des concitoyens, à moins qu’il existe une valeur de l’humain qui puisse passer outre son bien être pour une somme donnée…

Ensuite il semble objectivement évident que les Centrales Eoliennes n’attirent pas spécialement de nouveaux habitants à proximité ce qui a ou aura pour conséquences de rajouter de nouvelles maisons anciennes, qui ont vu passer moultes générations, à la liste des futures ruines car c’est le sort des habitations les plus proches. Pour ceux qui sont un peu plus loin la dévalorisation des biens fera réfléchir à deux fois des potentiels acheteurs. Donc si, avec la multiplication de ces projets sur et à proximité de la commune, l’on perd des habitants le calcul ne s’avèrera pas vraiment favorable.

Il est inquiétant de constater que les provisions (règlementaires) du promoteur en vue du démantèlement sont de 218000€ alors que cela est bien en deçà de la facture qu’il faudra régler dans 20 ans. Le PDG de VALOREM à pourtant déclaré sous serment devant les Sénateurs en 2017 que le démantèlement (hors béton) d’une éolienne s’élevait à 75000€ par MW il pourrait en manquer... Certes les contrats stipulent que tout sera enlevé etc… mais cette partie est signé par la SARL Champs Jatropha, et une société à 1000€ de Capital qui signe un contrat qui lui coûtera des centaines de milliers d’euros dans 20 ans, l’on peut quand même de demander si elle n’aura pas disparue au moment opportun… Le même contrat pour le démontage des Postes de Liaison a été signé par SOLVEO donc pourquoi pas ceux des éoliennes ???

Et si tout se passait mal ? ou du moins comme nous sommes plusieurs à nous en inquiéter, que laissera-t-on à nos enfants, à nos jeunes Nanteuillais ? Une dette abyssale ou de belles éoliennes abandonnées rouillant sur place…

Les Eoliennes passent de plus en plus mal auprès des habitants des Deux-Sèvres en particulier car beaucoup se rendent bien compte qu’avec 51% des parcs de la Région Nouvelle-Aquitaine (et ce pourcentage va encore augmenter) nous sommes un peu le dindon de la farce. Beaucoup d’élus ont changés d’avis sur ce sujet et nombreuses sont les communes qui commencent à s’y opposer c’est aussi un signe d’un ras le bol émergent.

Les promoteurs sont partout en ce moment, quand cela ne passe pas à un endroit ils vont voir quelques kilomètres plus loin, même des Maires comme dernièrement dans le Mellois parlent de harcèlement.

Il est malheureux de noter, toute proportions gardées, que d’une chose censée être mis en œuvre pour le bien commun on en est rendu à un modèle qui se rapproche des dérives de l’isolation à 1 euro ! Les promoteurs se livrent à une bataille rangée pour implanter coûte que coûte des machines un peu partout, sans schémas directeur, sans vraiment se préoccuper des gens et en démarchant inlassablement propriétaires, élus et communes. Les sommes proposées et les arrangements varient en fonction de la réceptivité des personnes et certaines pratiques si elles étaient réalisées dans d’autres domaines ne seraient pas loin d’être condamnables. Nous sommes face à des opérations commerciales plus qu’à une démarche d’utilité publique.

Le modèle en vigueur n’est qu’une course au profit où chaque promoteur veut sa part de la manne offerte par les subventions au final payées par le contribuable, 1300 millions d’euros annuel sont en jeu !

Pour finir cela créé un climat malsain, j’en veux pour preuve les scènes cocasses vues en réunion de conseils municipaux ou l’on accuse les communes voisines de mettre des parcs en périphérie pour percevoir l’argent mais en réservant les nuisances aux voisins, ou encore les histoires de changements de projets d’implantation qui « étalent les emplacements de mâts » afin de contenter ou acheter un maximum de municipalités.

Ce climat délétère est aussi dû au manque cruel d’information et aux modalités de création de projets, ou cela commence par le démarchage des propriétaires, puis des communes avant de commencer à en parler aux riverains qui au final se retrouvent face à un dossier déjà en cours.

Enfin d’un point de vue HUMAIN le sujet le moins étudié dans le dossier au final…

Pour commencer je suis horrifié de lire dans les observations des messages égoïstes voire même déplacé, où l’on vient vous expliquer que cela va être génial car, par exemple, 6 personnes vont y travailler pendant 3 mois ! j’invite ces gens à faire une offre d’achat à Madame Pelletier pour sa maison possiblement coincée entre le parc de Fomperron et celui de Nanteuil et qui avec sa famille auront des nuisances 7j/7 et cela pendant 20 ans. Nous parlons ici d’un projet qui aura des répercussions sur des humains, des citoyens, des gens qui n’ont rien demandé et va hypothéquer leur avenir.

Les promoteurs claironnent à tout va avec leur sondage « Harris » qui donne en 2019 : « 80% de gens habitant à moins de 1500m d’une éolienne Satisfait », la belle affaire ! ce sondage commandé par le syndicat des promoteurs ne ment pas mais, comme pour beaucoup d’autre éléments, ne dit pas toute la vérité et/ou omet quelques éléments…si l’on pose la question a 2000 personnes vivant entre 1400 et 1500m des éoliennes par exemple ce n’est pas étonnant ! Pourquoi ? tout simplement car la distance recommandée par l’OMS est de 1500m, c’est donc que des scientifiques, des médecins, des spécialistes ont défini qu’a 1km500 les nuisances sont faibles alors POURQUOI EN FRANCE LA LOI EST ENCORE A 500M ??? sûrement pour des raisons sociales, écologiques et de bon sens…

Ces 500 mètres ont été votés en 2010 quand les hauteurs en bout de pales étaient de l’ordre de 80 à 120m il est évident que cette règle n’est plus adaptée de nos jours…

Cette distance inadaptée est l’essentielle cause des nuisances visuelles, sonores et infra-sonores et les riverains sont les grands oubliés ! On peut légitimement s’inquiéter pour les personnes vivant à proximité, en particulier pour les habitants de La Pillière qui pourraient se retrouver totalement encerclés. Au sujet de la Pillière et sa « double exposition » justement, comme l’ont souligné les services de la Préfecture, les études acoustiques qui sont déjà une projection, ont pris en compte une valeur prévisionnelle du Parc de Fomperron et le promoteur a répondu qu’il contrôlera tout cela quand les 2 parcs seront actifs, et si ce n’est pas bon ? Cela ressemble un peu à jouer la santé des gens aux dés avec des études de simulations partant déjà d’une base simulée…

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, à l’expression de mes sentiments distingués.

M Goudenne Sébastien.